ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction du jeu vidéo répliquant l'attaque du 7 octobre 2023

Question écrite n° 2666

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la diffusion et l'accessibilité de contenus vidéoludiques qui répliquent des attaques terroristes, tels que le jeu récemment retiré de la plateforme *Steam* au Royaume-Uni pour sa mise en scène d'attaques imputées au Hamas. Ce jeu, d'une violence explicite, glorifie des actes terroristes, suscitant une vive indignation parmi les citoyens et les responsables politiques. En France, un tel contenu soulève des questions légitimes sur la protection des publics, en particulier les plus jeunes, contre des messages violents ou incitant à la haine. Il interroge également sur l'efficacité des mécanismes de régulation et de contrôle des plateformes de distribution de jeux vidéo. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour prévenir la diffusion de contenus incitant au terrorisme et à la violence sur le territoire français, y compris par des interdictions ciblées ou des dispositifs légaux renforcés. Par ailleurs, il lui demande si une collaboration accrue avec les plateformes de distribution numériques est envisagée afin de garantir le retrait immédiat de tels contenus dès leur signalement.

Données clés

Auteur : M. Thierry Frappé
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2666
Rubrique : Terrorisme
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 décembre 2024, page 6382